



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°04

Réunion de bureau du vendredi 02 septembre 2022

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MME B. GIURAN - MM. C. CASTROFLORIO - J. GRAGLIA - L. CAPPATTI- Y. SIAD

Excusés : MM. - S. CHILOTTI - A. MARY - J. NUCERA - J. THAON

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°3 du 26 août dernier.

1 – CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

La réunion du département technique de la CDA s'est déroulée le jeudi 25 août dernier. Durant cette réunion, il a été mis en place le planning de rentrée des cours par catégorie d'arbitres :

- le lundi 5 septembre pour les arbitres classés D1 ;

- le mardi 6 septembre pour les arbitres classés D2 ;
- le mercredi 7 septembre pour les arbitres classés D3 ;
- le jeudi 8 septembre pour les arbitres classés D4/D5/AA ;
- le mardi 13 septembre pour les arbitres Féminines ;
- Le mercredi 14 septembre pour les arbitres Stagiaires 1 et 2 ;
- Le jeudi 15 septembre pour les arbitres Stagiaires 3 et JAD ;
- Le lundi 19 septembre pour les observateurs ;
- Le mercredi 21 septembre pour les arbitres de District Futsal.

Le mercredi 31 août s'est déroulé à Nice au stade Méarelli tout au long de la journée des oppositions amicales entre six équipes de niveau U14 régional dans un excellent esprit et dirigées par 6 jeunes arbitres bénévoles du district, encadrés par le président de la CDA.

Les championnats de district dans notre département débuteront pour les catégories Jeunes et Seniors le week-end du 17 et 18 septembre 2022.

La CDA souhaite la bienvenue à ALEXANDRE Jordan, nouvel arbitre arrivant du district de Provence. Il sera reçu ultérieurement par notre président.

Au 1^{er} septembre dans notre District 249 arbitres sont licenciés et 177 dossiers médicaux de District ont été transmis à la commission médicale départementale.

3 – DEPARTEMENT CONTROLES

Néant.

4 - DEPARTEMENT DESIGNATIONS

Néant.

Fin de séance : 21h30

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire :
M. CAPPATTI Laurent